

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 01208

Numéro SIREN : 495 200 719

Nom ou dénomination : MELLONE INVESTISSEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 08/08/2018 sous le numéro de dépôt 37220

## MELLONE INVESTISSEMENT

Société par actions simplifiée au capital de 4 800 943 €  
Siège social : Z.A. Saint Estève – 13360 Roquevaire  
495 200 719 R.C.S. Marseille

### EXTRAIT

#### PROCES – VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit et le 29 juin à 12 heures, les associés de la Société MELLONE INVESTISSEMENT, se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation faite par le Président de la Société adressée à chaque associé.

DAUGE FIDELIANCE et le Cabinet AUDIT CONSULTANT, Commissaires aux comptes, ont été convoqués conformément aux dispositions légales et réglementaires.

(...)

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

(...)

- Examen des mandats des Co-Commissaires aux comptes titulaire et suppléant,

(...)

- Pouvoirs à donner.

Puis, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

(...)

#### SIXIEME RESOLUTION

*(Mandats des Co-Commissaires aux comptes titulaire et suppléant)*

L'Assemblée Générale décide :

- De renouveler le mandat de : "AUDIT CONSULTANT", Co-Commissaire aux comptes titulaire, pour une période de six (6) exercices expirant à l'issue de la décision appelée à statuer sur les comptes du dernier exercice clos au 31 décembre 2023 ;
- De ne pas renouveler le mandat de Monsieur Jean-Patrick Tranchand en qualité de Co-Commissaire aux comptes suppléant et de nommer en remplacement : Monsieur Michel Malherbe, pour la durée du mandat du Co-Commissaire aux Comptes Titulaire "AUDIT CONSULTANT" ; soit jusqu'à l'issue de la décision appelée à statuer sur les comptes du dernier exercice clos au 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

(...)

**DERNIÈRE RÉOLUTION**  
*(Pouvoirs pour les formalités)*

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

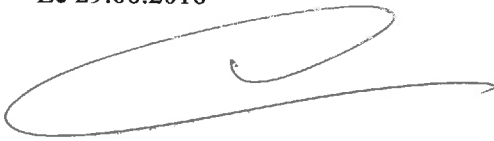
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Et de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le scrutateur.

Certifié Conforme

Le 29.06.2018



Le Président  
Georges Nascimento